

## Le projet de loi "3DS", de l'huile dans les rouages mais pas de révolution

Après l'Assemblée nationale, les sénateurs ont adopté, mercredi 9 février, le texte issu de l'accord trouvé en commission mixte paritaire sur le projet de loi "3DS" (Décentralisation, Différenciation, Déconcentration et Simplification). "Ce texte améliore le quotidien des élus", a souligné la ministre de la Cohésion des territoires, Jacqueline Gourault. Les sénateurs comme les associations d'élus plaident quant à eux déjà en faveur d'une "étape supérieure" pour les territoires.



La ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, Jacqueline Gourault. - © Xose Bouzas/Hans Lucas/Hans Lucas via AFP

Fin du parcours législatif pour le projet de loi "3DS" (Décentralisation, Différenciation, Déconcentration et Simplification). Annoncé en 2019 par Emmanuel Macron au sortir du grand débat national, le texte a été définitivement adopté par le Parlement mercredi 9 février. Les sénateurs ont en effet approuvé la version issue de l'accord trouvé en commission mixte paritaire (CMP) avec l'Assemblée nationale. Et ce par 301 voix pour, 32 contre et 10 abstentions. Les députés avaient fait de même la veille avec 154 voix en faveur du texte issu de la CMP et 18 voix contre.

L'ambition finale du texte reste toutefois éloignée de la volonté initiale exprimée par Emmanuel Macron, celle d'un "nouvel acte de décentralisation". Début 2021, déjà, le Premier ministre, Jean Castex, avait concédé que la révolution n'aurait pas lieu, sous-entendant que l'ambition initiale du texte était abandonnée : "C'est un texte qui vise à donner plus de respiration, à rendre le service public plus efficient et plus adaptable en fonction des collectivités, ce n'est donc pas une révolution ou un nouvel acte de la décentralisation."

À lire aussi :

[Accord entre députés et sénateurs sur le projet de loi "3DS"](#)

Cette réduction de la portée du projet de loi "3DS" est la résultante de l'épidémie, avait surtout fait valoir le chef du gouvernement, en déclarant qu'il ne lui *"sembl(ait) pas approprié de modifier en profondeur les règles du jeu"* en pleine crise sanitaire et en pleine crise économique.

## **"Succession de mesures techniques"**

*"Nous avons choisi de mettre de l'huile dans les rouages, nous améliorons le paysage institutionnel plutôt que le bouleverser"*, a confirmé la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, Jacqueline Gourault, lors de l'examen final du texte au Sénat.

*"Ce texte améliore le quotidien des élus et leur donne de nouveaux outils pour agir"*, a-t-elle ajouté en citant les diverses mesures contenues dans le projet de loi et relatives notamment au logement social, aux compétences réparties entre communes et intercommunalités, à la décentralisation des routes, à la recentralisation du financement du RSA, au renforcement du rôle des préfets ou encore à la réforme du fonctionnement de la métropole d'Aix-Marseille-Provence.

Autant de dispositions jugées techniques par beaucoup et qui, selon l'opposition, ne parleront pas au grand public. *"La promesse est ratée"*, a ainsi affirmé le député LR Raphaël Schellenberger. *"Quand aucun article ne retient l'attention ou ne fait figure de symbole, c'est bien que ce qui est censé être un grand texte n'est en réalité qu'une succession de mesures techniques."*

## **Attente d'un nouvel élan**

*"Certains aiment à dépeindre ce texte comme une succession de mesures techniques, mais il débloque un certain nombre de sujets qui étaient bloqués depuis très longtemps, des sujets éminemment politiques et non techniques"*, répond l'entourage de Jacqueline Gourault. Et de souligner que les 2 000 élus locaux rencontrés par la ministre souhaitaient de la stabilité et n'attendaient donc aucun *"nouveau big bang institutionnel"* après les réformes intervenues sous le quinquennat Hollande. Lors du précédent quinquennat, pour rappel, avaient été actées la création des métropoles, la fusion des régions, la refonte de la carte intercommunale ou encore la répartition des compétences, avec la loi "NOTRe" de 2015.

À lire aussi :

[Les associations d'élus locaux à l'offensive dans la campagne présidentielle](#)

Rejoignant certaines positions d'associations d'élus, les sénateurs ont malgré tout plaidé pour un véritable nouvel élan de décentralisation. Soulignant des avancées *"dans le bon sens"* permises par ce projet de loi, le corapporteur LR du Sénat Mathieu Darnaud a toutefois affirmé la nécessité de passer à une *"étape supérieure"* en la matière. *"Alors que nous avons la ferme intention d'agir, la main du gouvernement a tremblé"*, a-t-il regretté.

*"Ce texte est nanti d'un intitulé quelque peu jargonnant"*, a ajouté l'autre corapporteuse du texte, la sénatrice centriste Françoise Gatel. *"Il aurait fallu le nommer "E", comme "efficacité", comme un souffle d'air frais. Nous sommes pour les lois qui facilitent."* Et d'ajouter à propos du projet de loi : *"Puisse cette hirondelle annoncer le printemps des libertés locales..."* Une aspiration partagée par les associations d'élus. Elles interrogeront les candidats à l'élection présidentielle sur ce sujet lors d'auditions prévues au mois de mars.

\* Son intitulé exact est : "projet de loi relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale".

par **Bastien Scordia**